

UPPERSIDE CAPITAL PARTNERS

Société Anonyme au Capital de 10 000 000 Euros
Siège Social : 36, rue des Petits Champs
75002 PARIS

RCS PARIS N° B 403 123 011

Ci-après dénommée la « Société »

EXTRAIT L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 31 JANVIER 2024**

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de Madame Marielle VERAN et décide de nommer en remplacement, pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes clos au 31 décembre 2028 :

Madame Olivia VERAN,
Née le 27 août 1982 à COLMAR (68),
De nationalité française,
Demeurant 4301 Chemin de Peyranne – La Condamine – 83570 COTIGNAC.

Madame Olivia VERAN a déclaré, préalablement à l'Assemblée, accepter les fonctions d'Administrateur de la Société si celles-ci venaient à lui être conférées, et n'être sujette à aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, décide de ne pas renouveler le mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire de la société CABINET J P LAMPERTI, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 Euros dont le siège social est 78 Avenue Bernard Blua – ZA Saint Claude – 83990 SAINT TROPEZ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FREJUS sous le numéro 438 143 091.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, décide de ne pas renouveler le mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Frank LE TALLEC, sis 63 rue Victor Clapier – 83000 TOULON.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 :

La société **CYGNOM**, société à responsabilité limitée au capital de 312 300 Euros dont le siège social est sis COWOOL AVIGNON – 25 Avenue Mazarin – 84000 AVIGNON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 951 368 521.

La société CYGNOM est inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes sous le numéro 4100093482.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président, décide de nommer en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 :

La société **SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISES – SEE**, société par actions simplifiée au capital de 8 000 Euros dont le siège social est sis 25 rue Sylvabelle – 13006 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 442 724 704.

La société SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISES – SEE est inscrite sur la liste des Commissaires aux comptes sous le numéro 4100089633.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Extrait certifié conforme
par le Président Directeur Général*



